

**Compte-rendu du conseil municipal**  
Séance du 18 décembre 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/12/2023

Présents : Vincent BERTOLDO, Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE (à partir du point 4), Céline HUGUES, Pierre MICHEL (départ après le point 14), Boris MONNIER (à partir du point 4), Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Annick BESSIERE pouvoir à Nicolas ROSIN, Pierre MICHEL (à partir du point 15)

Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN

**1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Nicolas ROSIN

**2. Procès-verbal du 20 novembre 2023 approuvé.**

**3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations :**

**Conseil municipal du 20 novembre 2023**

**RECETTES**

Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL

Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
convention d'occupation temporaire du domaine public	Marc BRETTON	reprise du snack MEDOU	70,00 €		01/12/2023	
bail	Gérard PIERRU	changement appartement	189,15 €	4,00 €	13/12/2023	

**4. Violences envers les élus : Délibération DCM2023-10-01**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la motion relative aux violences subies par les élus de la République et les agents publics.

**5. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – budget principal et budget annexe Eau : Délibération DCM2023-10-02**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits définis dans la délibération et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023, pour le budget principal et pour le budget annexe.

**6. Fusion de la comptabilité du CCAS et du budget principal : Délibération DCM2023-10-03**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'intégrer le budget du CCAS de Rosans au budget principal de la commune de Rosans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**7. Création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif à temps non complet – 24h30**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal de janvier 2024.

**8. Cimetière - Durée des concessions - Règlement Intérieur : Délibération DCM2023-10-04**

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 voix contre, a décidé de conserver uniquement le tarif à 450 € pour l'achat (ou son renouvellement) d'une concession de 3m<sup>2</sup> ou tiroir ou columbarium pour une durée cinquantenaire, pouvant être reconduite et de modifier le règlement des cimetières de Rosans en conséquence (articles 9 et 19).

### **9. Charges de copropriété La Lidane – convention : Délibération DCM2023-10-05**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la copropriété afin d'intégrer les charges d'électricités des dalles chauffantes et les charges communes (électricité des communs, l'assurance et les frais bancaires) qui incombent à la copropriété, et de définir les modalités de reversement.

### **10. Charte d'engagement « Communes – CCSB vis-à-vis des déchets ménagers » - désignation d'un référent : Délibération DCM2023-10-06**

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, a autorisé le Maire à signer la charte d'engagement « Communes – CCSB vis-à-vis des déchets ménagers » avec le CCSB et a décidé de désigner M. ROUSSOT Jean-François comme élu référent.

### **11. Tarifs activités périscolaires – stage Halloween 2023 : Délibération DCM2023-10-07**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif aux familles de 50 € par enfant pour le stage « Halloween » qui s'est déroulé du 30 octobre au 3 novembre 2023.

### **12. Zones d'accélération des énergies renouvelables : Délibération DCM2023-10-08**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire relative aux zones et parcelles identifiées comme zones d'implantation d'unité de production d'énergie renouvelable dans le cadre de la loi susvisée, telles que présentées et définies dans l'annexe jointe à la délibération.

### **13. Extension de l'éclairage public : Délibération DCM2023-10-09**

Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstention, a décidé que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heures à 6 heures.

### **14. Programme de rénovation du bâtiment de l'école – mission de maîtrise d'œuvre APS : Délibération DCM2023-10-10**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à faire appel à une prestation de maîtrise d'œuvre pour la proposer un programme de rénovation avec son évaluation financière. L'offre de service d'Arch'Eco et de Mousseaux (Eco-plans) pour un montant de 4 500 € HT a été retenue.

### **15. Charte des jardins partagés : Délibération DCM2023-10-11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la charte « Les Jardins Partagés de ROSANS ».

### **16. Questions diverses**

- Céline HUGUES fait état d'une divagation des animaux en hausse sur la commune.
- Nadège CETTOUR informe que cette année nos aînés recevront une boîte de chocolat accompagnée d'une invitation à un repas.
- Un point sur le « plan déneigement » a été fait, tout est prêt si besoin.

La séance publique est levée à 18h45.

Vu le présent compte-rendu,

Le 22 décembre 2023.

Lionel TARDY, Maire.